

**Décret du 20 mai 2022
relatif à la composition du Gouvernement**

NOR : HRUX2213743D

Le Président de la République,
Vu l'article 8 de la Constitution ;
Vu le décret du 16 mai 2022 portant nomination du Premier ministre ;
Sur proposition de la Première ministre, chargée de la planification écologique et énergétique,

Décrète :

Art. 1^{er}. – Sont nommés ministres :

M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ;
M. Gérard DARMANIN, ministre de l'intérieur ;
Mme Catherine COLONNA, ministre de l'Europe et des affaires étrangères ;
M. Eric DUPOND-MORETTI, garde des sceaux, ministre de la justice ;
Mme Amélie de MONTCHALIN, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;
M. Pap NDIAYE, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse ;
M. Sébastien LECORNU, ministre des armées ;
Mme Brigitte BOURGUIGNON, ministre de la santé et de la prévention ;
M. Olivier DUSSOPT, ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion ;
M. Damien ABAD, ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées ;
Mme Sylvie RETAILLEAU, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
M. Marc FESNEAU, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;
M. Stanislas GUERINI, ministre de la transformation et de la fonction publiques ;
Mme Yaël BRAUN-PIVET, ministre des outre-mer ;
Mme Rima ABDUL-MALAK, ministre de la culture ;
Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la transition énergétique ;
Mme Amélie OUDEA-CASTERA, ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques.

Art. 2. – Est nommé ministre délégué auprès de la Première ministre et participe au conseil des ministres :
M. Olivier VERAN, chargé des relations avec le Parlement et de la vie démocratique.

Art. 3. – Sont nommés ministres délégués et participent au conseil des ministres pour les affaires relevant de leurs attributions :

– Auprès de la Première ministre :

Mme Isabelle ROME, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances ;

– Auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique :

M. Gabriel ATTAL, chargé des comptes publics ;

– Auprès du ministre de l'intérieur et de la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires :

M. Christophe BECHU, chargé des collectivités territoriales ;

– Auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères :

M. Franck RIESTER, chargé du commerce extérieur et de l'attractivité ;

M. Clément BEAUNE, chargé de l'Europe.

Art. 4. – Est nommée secrétaire d'État auprès de la Première ministre et participe au conseil des ministres :
Mme Olivia GREGOIRE, porte-parole du Gouvernement.

Art. 5. – Sont nommées secrétaires d'État et participent au conseil des ministres pour les affaires relevant de leurs attributions :

– Auprès de la Première ministre :

Mme Justine BENIN, chargée de la mer ;

Mme Charlotte CAUBEL, chargée de l'enfance ;

– Auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères :

Mme Chrysoula ZACHAROPOULOU, chargée du développement, de la francophonie et des partenariats internationaux.

Art. 6. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 mai 2022.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

La Première ministre,
ELISABETH BORNE